

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
22	22	14

Date de la séance 17/02/2026
--

Date de la Convocation 03/02/2026

Date d'affichage

N° de délibération 17022601

Objet de la Délibération

Débat d'Orientations
Budgétaires 2026

Le dix-sept février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente,

Le Conseil Syndical s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie de Nanteuil-lès-Meaux, sur une convocation en date du 04/02/2026 en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable par renvoi des articles L. 5211-1 et L. 5711-1 du même code.

Étaient présents : SARAZIN Régis, BACHMANN Michel, LEAL Marie, DUPRE Jean-Pierre, COUROYER Pascal, ROUQUETTE Marc, VYT Vincent, AIREAULT Luc, LEMAIRE Denis, COURTIER Romain, GAUCHER Alain.

Excusés : GRANDJEAN Etienne, HUDE Emmanuel, PECHARMAN Jean-Luc (pouvoir à M. DUPRE), ATTALI Didier (pouvoir à M. LEMAIRE), JARDINIER Patrick, LELOUP Julien, POIGNARD Hervé, VILLETTE Jean, MESSANT Francis.

Absents : MARTIN Philippe

Monsieur ROUQUETTE a été désigné en qualité de secrétaire.

LE CONSEIL SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1, applicable par renvoi de l'article R.5711-1 du même code.

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 ci-annexé,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 ci-annexé et de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026.

APPROUVE le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le Président,

Régis SARAZIN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
Le : _____

et publication ou notification
Le : _____